

Proposition #3

RENFORCER L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ



Fiche 3b

LIMITER LE RECOURS EXCESSIF À L'HÔPITAL ET NOTAMMENT AUX SERVICES D'URGENCE : LE PREMIER RECOURS ADAPTÉ AUX PERSONNES FRAGILES

Exposé de la **PROBLÉMATIQUE**

- La quasi-totalité des familles des enfants polyhandicapés renonce à recourir à un médecin généraliste traitant.
- La difficulté à construire des parcours de santé pour orienter les personnes en situation de handicap vers une consultation spécialisée (chirurgie dentaire, gynécologique, urologie ou ophtalmologie par exemple...) conduit à une limitation de l'accès aux soins et donc à une perte de chance.
- Le manque de sensibilisation et de formation spécifique des professionnels de santé à l'accueil et à la prise en charge des personnes en situation de handicap constitue un obstacle supplémentaire à leur accès aux soins.
- Les conditions d'accueil et d'accès aux cabinets de soins primaires sont souvent inadaptées et anxiogènes pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie : temps d'attente trop long, difficultés importantes de communication.
- La tarification des consultations en libéral ne correspond pas à la durée et à l'implication nécessaire auprès de la personne handicapée qui consulte.
- La précarité sociale constitue un facteur limitant l'accès aux soins primaires et de premier recours.

SOLUTIONS proposées par la FEHAP

- Inscrire, dans les PRS II, la création d'un premier recours, par bassin de vie, accessible (locaux adaptés PMR, adaptés à la perte sensorielle, aménagements spécifiques) aux personnes en fragilité et bénéficiant de personnels formés à cet effet (plan de formation continue, usagers formateurs, pair-aidance)
Exemples adhérents FEHAP : Centre de santé par la Fondation Chabrand-Thibaut dans le Val d'Oise, sur le même site que l'EHPAD dont elle est gestionnaire. Articulation de l'Hôpital Paris Saint-Joseph (Paris 14ème), avec plusieurs centres de santé. Ouverture de la « Plate-forme santé et accès aux soins » organisée par la Fondation Saint-Jean de Dieu, pour améliorer l'accès aux soins des enfants et adultes handicapés.
- S'appuyer sur le maillage territorial des établissements médico-sociaux et de santé (ex : 4 500 établissements et services adhérents FEHAP) afin que ces derniers puissent mutualiser leurs équipements (kinésithérapie, pharmacie, solutions de télémédecine, télé-expertise) et leurs compétences au service d'une réponse territoriale au premier recours pour les personnes fragiles
- Proposer aux usagers des parcours de soins personnalisés et orientés fonction des besoins et des fragilités.
- Formation des professionnels de santé à la prise en charge des soins chez les personnes en fragilité.

LES FACTEURS-CLÉS du succès

- Instaurer la création d'un observatoire des délais d'attente sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Créer une fongibilité régionale des financements entre la médecine de ville, l'hospitalier et le médico-social.
- Mettre en œuvre des politiques tarifaires incitatives (logique de parcours) à la prise en charge spécifique des personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie et/ou de précarité économique et sociale.